

**ARRETE DU MAIRE****N°049-2023****Portant réglementation temporaire de circulation et de stationnement
Rue du Stade et rue du 08 mai 1945, en agglomération.**

Le Maire de la commune de SOUCIEU EN JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 07 mars 2023 de M. DE RICHAUD Stéphane, président du CPE, pour le défilé du carnaval organisé le 25 mars 2023,

Considérant que pendant la durée du défilé, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le samedi 25 mars 2023 la circulation sera interdite de 11H00 à 11H45 :

- rue du Stade,
- rue du 8 mai 1945.

Le stationnement sera interdit :

- rue du 8 mai 1945 de 10h à 12h,
- place de la Flette de 07h à 17h.

ARTICLE 2 : La circulation sera réglementée manuellement par les agents de la force publique et le service de sécurité du comité des parents d'élèves.

ARTICLE 3 : La mise en place de la signalisation temporaire réglementaire sera mise en place conformément aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

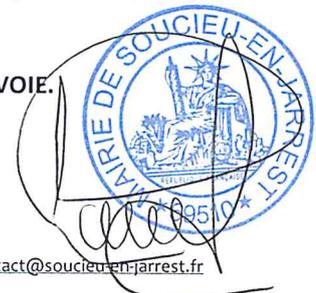
ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur DE RICHAUD, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à Monsieur DE RICHAUD

Fait à Soucieu en Jarrest, le 14 mars 2023

Le Maire,
Arnaud SAVOIE.



Affiché le : 15/03/23